57e ANNEE (6e SÉRIE) Nº 56 4 DECEMBRE 1947

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

F.-M. CATHERINET
Ancien Supérieur du Grand Séminaire de Langres
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La géographie actuelle de la Pologne. — II. La situation religieuse en Pologne. — III. La situation religieuse en Yougo-Slavie. — IV. La vie à Paris, sous le premier Empire. — V. Les Origines du catholicisme social.

I

M. l'abbé Simon Ligier, dans les *Etudes* d'octobre 1947, nous donne un intéressant article sur les « *Nouvelles Terres polonaises* ». Bien que la paix ne soit pas encore signée et que seule la Conférence de la paix doive fixer les nouvelles frontières, il y a bien des chances pour que la situation actuelle, confirmée par des déportations massives de populations, devienne définitive.

Le 13 février 1945, les trois grands réunis à Yalta avaient donné à la nouvelle Pologne pour frontière à l'est ce qu'on appelait « la ligne Curzon », légèrement améliorée au profit de la Pologne. Mais cette ligne enlevait, pour les donner à la Russie, de vastes territoires possédés par la Pologne, depuis sa résurrection en 1918. Il fut entendu alors entre les Grands que la nouvelle Pologne serait dédommagée de manière substantielle, à l'ouest, pour ses pertes à l'est, en d'autres termes que l'Allemagne ferait les frais de l'avance de la Russie vers le centre européen.

Le 2 août 1945, l'accord de Potsdam décrétait que trois millions et demi d'Allemands seraient déportés, pour faire place à des Polonais. Un plan d'évacuation fut établi à Berlin et publié le 20 novembre 1945. Depuis ce temps, la nouvelle frontière occidentale de la Pologne est établie comme suit : Elle part de l'estuaire de l'Oder, en mer Baltique, un peu à l'ouest de Swinemunde, englobe Stettin, situé pourtant sur la rive gauche de l'Oder, passe à 60 kilomètres à l'est de Berlin, et remonte l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse, en Lusace, qu'elle remonte à son tour, pour atteindre la frontière tchécoslovaque, près de Liberec. Au nord, la mer Baltique sert de frontière, jusqu'à 40 kilomètres au sud-ouest de Kœnigsberg, passe au nord de Braunsberg, décrit une horizontale jusqu'à Goldap, intégrant Dantzig, Elbing et Allenstein à la Pologne. Au total, la Pologne nouvelle perd 180.000 kilomètres carrés du côté russe, mais en gagne 3.000 sur la Prusse orientale, et 101.000 sur l'Allemagne de l'est.

Dans ces régions, il se passe un phénomène extraordinaire : tous les vivants sont des Polonais, la grande majorité des morts, au cimetière, sont des Allemands. Les tombes allemandes sont du reste délaissées depuis trois ans. Les temples protestants d'hier sont devenus des églises catholiques. On a soigneusement effacé toutes les inscriptions allemandes des rues et des maisons. Et les Polonais s'organisent peu à peu sur des terres qu'ils n'avaient jamais habitées.

Donnons quelques chiffres, qui ont leur éloquence : en 1939, les terres nouvelles de la Pologne comptaient 8.200.000 habitants, dont 7 millions d'Allemands et 1.200.000 Polonais. Sur un peu plus de 80 millions d'Allemands du grand Reich, il y en avait donc environ 10 % à l'est de l'Oder. Mais la plupart de ces Allemands ont fui devant l'avance russe, en 1944 et 1945. Il n'en restait plus que 2.500.000 environ, quand les Polonais prirent en charge ces territoires. Depuis novembre 1945, les déportations se sont poursuivies au rythme de 100.000 par mois. En mars 1947, il ne restait plus que 400.000 personnes à évacuer. L'opération est terminée aujourd'hui ou s'achevait au cours de novembre. Les expulsés doivent être répartis également en zone d'occupation britannique et en zone soviétique. Ceux qui restent sont surtout des ingénieurs et des mineurs, à part quelques paysans.

Tous doivent avoir quitté la Pologne à la fin de la présente année. Au fur et à mesure des départs allemands, s'opéraient les arrivées polonaises. A la fin des hostilités, en mai 1945, il n'y avait dans ces terres-là, qu'un million de Polonais ; on en comptait 5 millions en mars 1947. On pense recevoir encore, d'ici à la fin de l'année, 575.000 Polonais venant des terres concédées à l'U. R. S. S. et 300.000 des camps d'Allemagne ou de l'étranger.

Dans les prochaines années, on espère amener là les paysans polonais qui sont en surnombre dans les autres régions polonaises. Il y aura ainsi, pour ces terres seules, environ 8 millions d'habitants, dont, en somme, 7 seront de nouveaux venus. Beaucoup de villages que la guerre n'a pas touchés sont de nouveau habités exactement comme auparavant, mais par une race différente.

Ces transferts de peuples sont quelque chose d'énorme. La Terre n'avait rien vu de semblable depuis les grandes invasions du Ve siècle. Mais tout se passe autrement de nos jour qu'à cette époque lointaine :

« On rencontre souvent dans les grandes gares des trains d'immigrants. Dans un wagon, le gros bétail, dans un autre les gens, les meubles, le porc, la volaille. Le voyage se prolonge de quatre à huit jours. On s'est installé sommairement et un tuyau de cheminée pointe au dehors. A l'occasion, on vend à d'autres voyageurs, heureux de rencontrer ce buffet inattendu, un lait encore chaud et mousseux... »

Notons que les Polonais intéressés acceptent volontiers ce transfert. Il n'y a pas eu besoin de pression du gouvernement pour le faire. La situation, à la campagne tout au moins, est tellement meilleure en Silésie où l'on vient que dans les autres terres de l'ancienne Pologne.

Mais comment vont s'adapter à la vie de village, de ville, de province, ces éléments venus d'un peu partout : paysans du Pripet, de Galicie, des grandes fermes du Brandebourg ?

« Parlant hier des patois différents, chantant des cantiques différents, usant de techniques agricoles différentes, lisant des journaux différents ils doivent aujourd'hui fonder une commune, cultiver ensemble une terre, former une paroisse. »

Tout le monde sait la force des traditions communes, des usages communs. Or, ce ciment ici manque totalement. Et chez les Slaves, moins individualisés que nous, plus routiniers, plus primitifs, cette lacune est plus grave.

En revanche, deux sentiments relient entre eux ces fondateurs d'une communauté nouvelle : la foi religieuse et le patriotisme, l'amour de Dieu et la haine de l'Allemand ! Tous sont ardemment Polonais et résolus à barrer la route à un retour offensif des occupants d'hier. L'immense majorité est catholique, car tout sont chrétiens par le baptême et ces chrétiens pratiquent dans la proportion enviable de 75 à 80 %.

Mais quel changement d'habitat, de paysage, de moyens de locomotion, pour ces Polonais venus de l'est. Hier, ils s'entassaient dans l'unique pièce d'une petite ferme, aux murs de bois, au toit de chaume, où pêle-mêle bêtes et gens naissaient, vivaient, mouraient ensemble. Ils trouvent en Silésie de vastes fermes, à deux étages, avec huit à dix pièces, deux écuries à bétail, une porcherie, un poulailler, le tout dans une cour entourée de murs !

De maison à maison, au-delà du Bug, ils n'avaient que des pistes sableuses. Ici, ils trouvent de bonnes et solides routes. Ils pourront aller à bicyclette à la ville voisine ; et l'usage de la bicyclette, — nous le savons bien, dans nos paroisses françaises, — peut amener un changement moral et religieux assez rapide.

Fait plus grave, le paysan polonais ne cultivait que de quatre à six hectares et n'était pas outillé pour mieux faire. La ferme silésienne était au contraire d'une trentaine d'hectares. Le gouvernement a donc donné une seule ferme à trois ou quatre familles d'immigrants. Mais si la chose est facile pour les terres, comment s'y prendre pour diviser l'unique bâtiment de l'ancienne exploitation ? Il a bien fallu installer côte à côte, entre les mêmes murs, avec des écuries communes, un seul poulailler et une seule porcherie, des familles qui, jusque-là, étaient étrangères les unes aux autres. Elles n'ont toujours qu'un seul hangar, une seule moissonneuse, un seul semoir, etc. Il a fallu recourir à une sorte d'exploitation communautaire, qui n'a pas pu se mettre en marche avec une égale facilité dans tous les cas. Il faudra des années pour que tout cela se tasse et prenne forme définitive.

En ville, difficultés analogues. Les Polonais n'avaient pas de classe moyenne bourgeoise. Les Juifs seuls y représentaient cette catégorie sociale. Les Polonais étaient, dans les villes, de pauvres ouvriers, mal meublés et logés sordidement. Ils trouvent dans les villes allemandes où on les installe de belles maisons bourgeoises, où leur pauvre mobilier est perdu. Ces maisons leur paraissent trop grandes, trop riches, trop malaisées à chauffer, à meubler, à habiter, et impossibles à partager. Les Polonais auront à s'adapter à des conditions toutes nouvelles pour eux, et subiront de ce chef, malgré eux, et du reste sans avoir à s'en plaindre, les conditions de vie laissées par les Allemands détestés.

Il est clair que ce déracinement, ce dépaysement, cette division et cette désunion sont des conditions très favorables pour la propagande communiste. De fait, le parti ouvrier polonais, qui est au pouvoir, a confié à son secrétaire-général le poste de « ministre des terres recouvrées » et c'est là un indice des visées du parti sur les populations de l'ouest. Il est probable que cette région prendra la tête de l'évolution politique et sociale de la Pologne.

II

Du plan géographique et économique, passons au plan spirituel. La région de Breslau formait jadis un magnifique diocèse, à la tête duquel se trouvait le cardinal Bertram. Le diocèse est aujourd'hui divisé en trois parties très inégales : une restée allemande, une devenue tchèque, et la troisième, de beaucoup la plus vaste, polonaise. Cette dernière possède le siège épiscopal. Rome n'a pas remplacé le cardinal Bertram, décédé. Il est peu probable qu'une nomination puisse avoir lieu avant les traités de paix. En attendant, le Saint-Siège a nommé administrateur apostolique, Mgr Milik.

Mgr Milik est d'origine polonaise. Il est cependant né en Silésie, il a été ordonné par le cardinal Bertram et a toujours exercé son ministère dans le pays. C'est lui-même qui a exposé à l'auteur de notre article, les soucis qui le préoccupent, au point de vue spirituel. En premier lieu, la question matérielle. Beaucoup d'églises avaient été détruites. Les paysans, de leurs mains, en ont reconstruit déjà une trentaine. Les autorités officielles accordent assez aisément des subventions. Mais comme il a fallu transformer beaucoup d'anciens temples protestants en églises catholiques, il a fallu procéder à un rééquipement liturgique considérable. Les nouveaux habitants commencent à édifier, aux carrefours, des calvaires et des statues de la Vierge. Jusque-là, un seul évêché suffisait pour les centaines de milliers de catholiques, noyés dans des millions de protestants. Aujourd'hui, Breslau seul aura 2.400.000 catholiques. Il sera impossible de laisser toute cette population sous un seul siège épiscopal. En Poméranie et dans la région de Gdansk (Dantzig), il n'y avait presque pas de catholiques, en 1939, et point d'évêché. Dès à présent, on y compte plusieurs millions de catholiques. D'autre part, quand la population allemande est partie, soit au cours de l'avance russe, soit après l'armistice, les curés allemands et leurs vicaires ont suivi leurs paroissiens. Il faut les remplacer par un clergé polonais. Sans doute, il est venu des prêtres des régions cédées à la Russie, mais en nombre insuffisant. On compte en moyenne un prêtre pour 3.500 habitants, presque tous pratiquants. On sait que dans une population vraiment catholique prati-

quante, le minimum serait d'un prêtre par 1.000 habitants. Les prêtres nouveaux-venus ne connaissent qu'à peine leurs paroissiens, ne se connaissent pas entre eux, et l'administrateur apostolique ne les connaît pas davantage. Pour les religieuses, problèmes analogues. Et il faudra créer des écoles, des séminaires, des journaux, des centrales d'œuvres, une Faculté de théologie, etc... Sans doute, on trouve, laissées par les Allemands, des maisons utilisables, mais il faut les réorganiser, trouver des cadres et des sujets. Et tout serait à faire à la fois. Le gouvernement fait parfois opposition. Par exemple, il n'a pas encore autorisé la création d'une Faculté de théologie à *Wroclaw* (qu'il faudra nous habituer à identifier avec l'ancien *Breslau*).

Pour aller au plus pressé, on prêche des missions paroissiales, afin de reprendre en mains les populations déplacées plus ou moins abandonnées à elles-mêmes durant des années. Il est essentiel de rafraîchir et de répandre l'instruction religieuse. Il ne le serait pas moins d'approfondir l'esprit chrétien, et de faire vivre intensément la charité évangélique. Il y aura beaucoup à faire dans le domaine social, étant donnée surtout la situation prépondérante du communisme marxiste. C'est toute une chrétienté nouvelle à mettre sur pied. Et l'Eglise de France qui s'est toujours beaucoup intéressée à la catholique Pologne ne peut rester indifférente à ces immenses besoins. Il est indispensable que notre clergé de langue française sache ce qui se passe là-bas et prie avec ferveur pour le développement de la nouvelle Eglise polonaise.

A distance, cette Eglise, sœur de la nôtre, nous paraît, si l'on peut dire, à « la gueule du loup ». Les partis marxistes ne peuvent répandre qu'une philosophie foncièrement hostile au catholicisme. Mais la théorie est une chose et la politique en est une autre. Quelle est l'attitude des pouvoirs publics envers la religion catholique ? Notre auteur s'étend peu sur cette question capitale [1]. Mais nous avons par ailleurs des renseignements nombreux et concluants. Nous savons tous que l'Eglise fait profession de s'accorder avec tous les régimes, quelle que soit leur étiquette. Même l'étiquette communiste ne saurait provoquer automatiquement une position d'hostilité systématique de la part de l'Eglise comme telle. Mais comme cette étiquette comporte, en soi, une base philosophique, et qu'en l'espèce il s'agit du matérialisme dialectique, niant l'existence de Dieu, celle de l'âme, et par suite, celle de l'au-delà, il y a entre le communisme actuel même purement politique et l'Eglise catholique, une prévention d'opposition doctrinale intense. Naturellement, une population catholique, comme celle de la Pologne, saura imposer à un gouvernement même communiste des ménagements envers la foi catholique, qu'il lui refuserait sans doute, s'il se sentait le plus fort. En fait, en Pologne, un très grand nombre de communistes font baptiser leurs enfants, vont à l'église, pratiquent leur religion, sans scrupules de doctrine, ni dans un sens ni dans l'autre. Le seul péril que court la foi catholique est celui de l'*athéisme* diffus dans la propagande communiste mondiale et par suite dans celle du pays polonais lui-même. Aussi n'est-on pas surpris de voir les évêques polonais mettre en garde leurs ouailles contre le péril de l'athéisme.

Dès le 28 octobre 1945, le cardinal Hlond, primat de Pologne, prenant la parole, en la fête du Christ-Roi, à Poznan, rappelait les décisions du Congrès international du Christ-Roi, tenu en cette même ville, en 1937. Dès cette époque, la lutte contre l'athéisme était l'une des tâches proposées aux croyants. On y avait cité ce mot d'un philosophe slave moderne :

« L'attitude du monde chrétien en face de l'athéisme n'est pas seulement l'attitude des gardiens de la vérité absolue et éternelle, mais encore celle des champions qui savent comment on arrive à la réalisation intégrale de cette vérité. »

Le cardinal flétrissait ensuite la guerre sauvagement faite au catholicisme et à l'Eglise par la propagande hitlérienne, de 1939, à 1944. C'est là le principal argument des catholiques polonais. Si on touche à leur foi, ils s'écrient : « Alors, vous faites comme Hitler ! En quoi différez-vous de lui ? »

Mais la partie la plus intéressante du discours était consacrée aux problèmes d'après-guerre en Pologne. Le primat traçait d'abord un tableau de la situation :

« Comment se présente la face spirituelle du monde, après ce déluge ?... Les peuples sont sortis de la guerre fatigués spirituellement, comme un homme, après une nuit d'insomnie. Malgré les élans les plus nobles, les conséquences matérielles de la guerre pèsent sur les peuples et il se pourrait que ce soit la division morale qui les tourmente le plus. Car le désaccord spirituel du monde d'après-guerre est profond : il touche aux problèmes fondamentaux de la vie. Il s'agit en effet de savoir s'il faut asseoir l'avenir sur des principes et des valeurs chrétiens, ou au contraire sur une conception matérialiste du monde. »

Nul doute que ce fût le communisme doctrinal, que l'orateur visait par cette dernière partie de sa phrase. D'autant plus qu'il montrait tous les peuples « confondus sur le terrain de la vie, mais très éloignés les uns des autres sur le plan des idées. » Et il donnait des deux groupes opposés de ces peuples la description suivante :

« Ils conçoivent différemment l'homme et les voies du développement de l'humanité. Le camp chrétien qui reconnaît un Créateur éternel du monde, qui professe la Rédemption du genre humain par le Fils de Dieu, croyant à l'immortalité de l'âme et aux valeurs morales, veut organiser la vie des hommes sur terre à la lumière du progrès de la science et de la technique, dans des conditions morales et politiques aussi parfaites que possible, mais sans rompre avec Dieu, bien au contraire en plein accord avec la doctrine évangélique, soit donc en tenant compte... des besoins spirituels de l'homme et de sa prédestination éternelle. Le monde matérialiste veut aussi le progrès de l'homme, mais il oppose ce progrès à la foi chrétienne, le concevant comme le développement de la civilisation contemporaine, sans égards aux droits et aux besoins de l'âme humaine, qu'il ne reconnaît pas, et sans un regard vers Dieu qu'il nie. »

Dans ce conflit d'idées, qui est la grande caractéristique de la période que traverse l'histoire des hommes, le christianisme a une mission divine à accomplir. Il n'y faillira jamais. Mais quelle sera donc la position de la nation polonaise ? Quand

[1] Il l'avait un peu touchée dans un art. des *Travaux de l'Action populaire* (Septembre 1947) : *Quelques aspects du Marxisme polonais*.

il s'est agi de lutter contre Hitler, pour la vie et la culture polonaises catholiques, les Polonais n'ont pas faibli.

« Les parades de la puissance brune ne lui en imposaient pas et les réalisations matérielles qui s'offraient à sa vue ne le convainquaient pas. Appelé aujourd'hui à déclarer, la main sur le cœur, les principes sur lesquels il entend vivre sa vie nouvelle, ce vieux peuple polonais répondra sans hésiter que c'est dans une atmosphère chrétienne, dans un climat évangélique. L'instinct vital infaillible et la conscience des siècles lui font un devoir de se tenir appuyé au Christ. La Pologne confesse donc toujours son vieux Dieu. La Pologne continue à réciter son séculaire *Credo*. La Pologne, tout comme au cours d'un long millénaire, baptise encore ses enfants. La Pologne continue à vivre sous le signe de la Croix. Elle veut continuer à avancer avec le Christ, avec sa doctrine et sa loi. »

Et dans une magnifique péroraison, le prélat proclamait sa confiance dans l'avenir de son pays. Les catholiques polonais veulent une Pologne très avancée, très civilisée, dans le domaine de la technique. Les catholiques polonais veulent un Etat populaire, fondé sur la justice sociale. Mais ils veulent que tout cela s'accorde avec sa foi traditionnelle du pays.

« Plus rapidement que d'autres peuples, la Pologne trouvera le moyen d'accorder ce qu'il y a de sain dans la poussée révolutionnaire du moment avec la foi du peuple ; elle vaincra les antinomies d'une philosophie qui nous est restée étrangère,... elle conduira à une harmonie vivante les forces physiques et les facultés spirituelles du Polonais, réconciliera l'esprit avec la technique, la tâche temporelle du citoyen avec sa vocation éternelle, la nouveauté avec une glorieuse tradition, l'avenir avec les conquêtes spirituelles du siècle [2]. »

Et voici que dix-huit mois plus tard, le 10 mars 1947, le même Pontife, célébrant, avec son peuple, le 950e anniversaire du martyre de saint Adalbert, apôtre et patron de la Pologne, adressait à ses ouailles une lettre pastorale, pour les convier aux fêtes qui allaient se dérouler du 23 avril au 4 mai. Ces fêtes furent extrêmement brillantes. Le dimanche 27 avril, à la procession des reliques du saint, il se trouva une trentaine d'évêques et une foule évaluée à des dizaines de milliers de pélerins.

« Il ne semble pas, dit la *Documentation catholique*, du (8 juin 1947), que l'autorité civile ait favorisé, bien au contraire, la célébration de cet anniversaire à la fois religieux et national. »

La lettre pastorale du cardinal Hlond donnait en même temps qu'un aperçu de la situation religieuse dans la Pologne nouvelle, des consignes à la fois précises et opportunes.

Dans une première partie, substantielle et claire, le cardinal traçait la carrière du saint vénéré par la Pologne ; puis il tirait de son histoire les leçons pour le temps présent. Adalbert passa sa vie à lutter contre le paganisme. Or, il existe un paganisme nouveau, qui n'a rien de commun « avec la pieuse idolâtrie de nos ancêtres ».

« Le paganisme moderne n'est pas religieux et ne veut pas l'être. Il a plutôt les caractères d'un athéisme belliqueux, qui non seulement méconnaît Dieu et rejette tout élément divin, mais encore insulte Dieu et lui déclare la guerre. Les tenants du paganisme contemporain veulent remplacer l'honneur dû au Créateur par le culte de la créature, du temporel et du progrès de la matière. Dans tous les domaines de la culture, de la vie, ils écartent les traces de la pensée religieuse. Ils n'admettent pas que les organismes de l'Eglise influent sur l'éducation de la mentalité des jeunes ; dans une vaste manœuvre révolutionnaire, ils essaient par une progressive déchristianisation de la vie collective d'établir un athéisme international. »

Le cardinal pouvait cependant formuler l'heureuse appréciation que voici :

« En Pologne, il n'a pas eu de succès. »

Il reconnaissait toutefois qu'il poursuivait ses efforts avec ténacité, qu'il entendait pénétrer non seulement dans les villes, mais « même dans les paisibles paroisses de campagne. »

Quel est donc le devoir du catholique, en face d'une telle prétention ?

« Il ne nous est pas permis de nous abstenir dans la lutte contre le paganisme. Nous devons le combattre... Nous devons garder le caractère chrétien de ce sol. Il n'est pas permis de concéder quoi que ce soit au paganisme, et dans la lutte menée contre lui, à aucune condition lui laisser la victoire. Il ne peut y avoir d'entente entre le Christ et Bélial et jamais le christianisme ne pourra se concilier avec le scepticisme athée. »

En termes mesurés mais clairs, le prélat traçait de la situation actuelle en Pologne, le tableau suivant :

« Après la défaite hitlérienne, la position intérieure de l'Eglise polonaise reste ferme, bien qu'extérieurement elle paraisse troublée. Mais elle est calme. On sent bien, dans certains milieux, une vive démangeaison de lutter contre l'Eglise et ses institutions. C'est que la mission indépendante de l'Eglise, son autorité et son influence morale sur la vie, agacent les tenants des systèmes totalitaires. D'autres sont irrités par la clarté des enseignements de l'Eglise, s'opposant aux erreurs contemporaines et par la prudence de la hiérarchie devant les avances du matérialisme. Les propagandistes de l'athéisme ne peuvent pardonner à l'Eglise le fait qu'elle avertit ses fidèles des maux de l'irréligion et de la dépravation. D'autres s'irritent de ce que l'Eglise défend son indépendance, de ce qu'elle ne se laisse pas enfermer dans les murs de ses temples, ne se laisse pas réduire à l'état d'une secte qu'on achète, de ce qu'elle n'entre au service d'aucun parti, et de ce qu'elle veut rester telle qu'elle est, même dans un Etat moderne. »

Certes, c'étaient là de fortes et belles paroles. Pour nous, catholiques de France, la position est bien la même. Nous ne voulons servir aucun parti : nous voulons rester les champions du salut éternel des âmes, les ouvriers de la Jérusalem céleste, sans cesser d'avoir les deux pieds sur notre sol national, mais sans nous détourner de notre tâche essentielle. Tous les bavardages politiques, tous les plans quinquennaux ou autres ne valent pas *un acte de charité !* Le croire et l'enseigner, c'est faire plus pour donner un sens à l'existence de la planète que tous les discoureurs qui se disputent la faveur des partis et les avantages du pouvoir.

La *Documentation catholique* du 20 juillet 1947 nous donne encore les très intéressantes précisions suivantes sur la future Constitution polonaise.

Le 14 mars 1947, Son Exc. Mgr Sigismond Choromanski, secrétaire de l'épiscopat, fut reçu par le chef du gouvernement et lui remit un « Mémorial

[2] Nous empruntons ce discours à la *Documentation catholique*, du 31 août 1947, avec quelques retouches à la traduction.

des évêques polonais », contenant les *postulats catholiques en matière de Constitution.*

Ce document fortement motivé, au point de vue théologique, se résumait dans les trois propositions suivantes :

« 1° La Constitution de la République doit partir du principe que sont soumises au droit naturel et positif tant la vie individuelle des citoyens que la vie de l'Etat.

2° La République, en tant que collectivité sociale et politique du peuple polonais, doit être posée dans la Constitution, comme Etat chrétien, qui reconnaît Dieu comme souverain de toute créature, prend sa part dans les actes d'honneurs rendus à Dieu, et respecte la conscience catholique des citoyens, en leur facilitant la profession de leur foi dans le ressort de leur tâche et l'obtention du but éternel.

3° La Constitution doit assurer la légalité et l'honnêteté morale de la vie de l'Etat, en prévenant les excès, l'arbitraire, l'anarchie et l'envahissement de l'influence des éléments irresponsables. »

Entrant ensuite dans le détail, le *Mémorial* proclamait les droits de la personne humaine, en face d'un totalitarisme qui avait déjà discrédité l'Etat, en glaçant dans les âmes la confiance en l'Etat et en creusant un abîme entre l'Etat et les citoyens.

Enumérant alors les droits qui découlent de la personne humaine, le document réclamait

« la liberté civique... conçue comme liberté personnelle, comme liberté de croyances religieuses et de culte, comme liberté de convictions, de paroles, d'écrits, de groupements et en même temps comme absence d'obligation d'appartenance forcée à des groupes politiques, et la liberté de choisir ses organisations professionnelles. »

A cette liberté essentielle s'ajoute évidemment, comme conséquence, la liberté de fonder un foyer, la proclamation du droit de propriété individuelle, la liberté d'enseignement chrétien, la limitation des interventions policières dans la vie privée des citoyens.

La Constitution polonaise devra tenir compte du fait que l'immense majorité du peuple appartient à la religion catholique et par conséquent prévoir un accord entre l'Etat et l'Eglise, accord établi sur une base juridique. Précisant les postulats catholiques sur ce point, le *Mémorial* s'exprimait ainsi :

« La Constitution doit reconnaître les libertés naturelles de l'Eglise, à savoir liberté d'exercer l'autorité spirituelle et la juridiction, de se régir selon son droit propre, d'exercer le culte, liberté d'enseignement et en même temps d'action religieuse dans la sphère de ses missions propres. La Constitution doit reconnaître le droit séculaire de l'Eglise de créer et de diriger des Séminaires grands et petits, de créer des Ordres et Congrégations, avec leurs maisons, d'ouvrir et de diriger, en accord avec le droit de l'Etat, des organisations catholiques, des crèches, des asiles, des orphelinats, maisons pour enfants, écoles de tous types, institutions d'éducation et d'assistance, des hôpitaux et maisons pour vieillards, organisations et institutions de bienfaisance, presse, imprimeries et maisons d'éditions. La Constitution doit reconnaître le droit de propriété de l'Eglise à l'endroit des églises, chapelles, cimetières, ainsi que des biens meubles et immeubles que l'Eglise possède ou acquiert. Enfin, la Constitution doit assurer à l'Eglise et à ses personnes morales le droit d'acquérir des biens meubles, ainsi que le droit de les régir ou de les aliéner, conformément aux prescriptions du droit de l'Etat. »

Et une fois encore, au nom des évêques et de tout le peuple, le document rappelait les souffrances subies par la nation, dans « l'enfer » nazi, les craintes trop légitimes découlant des erreurs commises dans certaines conceptions et réalisations étatiques, pour formuler le désir que l'on en vînt à créer dans le pays un régime au sein duquel « on pourra édifier le bonheur social des générations. »

Le mâle et fier langage des évêques polonais nous est un sûr garant de l'appui qu'ils trouvent au sein de la nation, dans les masses profondes du peuple et sont de nature à nous rassurer sur l'avenir de l'Eglise en ce noble pays.

III

Nous ne saurions malheureusement formuler des pronostics aussi favorables, en ce qui concerne nos frères catholiques de Yougo-Slavie. La grande revue catholique italienne la *Civiltà cattolica* (Juin 1947), a donné une longue étude sur cette question. La *Documentation catholique* du 12 octobre 1947 nous fournit une traduction intégrale de l'article de la *Civiltà*. Nous croyons très utile d'en donner ici un aperçu substantiel.

La Constitution de la République fédérative yougo-slave et les diverses Constitutions des Etats fédérés qui la composent, proclament, en termes explicites, le principe de la liberté religieuse. Mais les faits les plus palpables ne cessent de démentir ce principe. Et les faits en question sont trop nombreux et trop continus pour ne pas révéler un plan systématique des autorités suprêmes dans le pays et une discipline imposée d'en-haut au parti qui détient le pouvoir.

En premier lieu, dans une série de discours prononcés, en juillet 1946, le long de la côte dalmate, le maréchal Tito ne se priva pas d'attaquer prélats et prêtres et de tourner en ridicule les dévotions locales. A Zagreb, les paroles du maréchal ne furent qu'une excitation voilée à une action du peuple contre l'Eglise. Les personnages officiels ont imité cet exemple. Le plus violent de tous fut le Dr Vladimir Bakaric, président de la république croate. Le 29 septembre 1946, parlant devant les étudiants de Zagreb, il proclama que l'attitude du gouvernement, en face de la religion était celle des grands pionniers du communisme : Marx, Engels et Lénine. Cela revenait à dire que la religion est bien « l'opium du peuple ». Toutefois, il ajoutait qu'il ne faut pas recourir à la violence pour l'anéantir. Dès le lendemain, pour montrer comment on écartait la violence, on ouvrait le fameux procès contre l'archevêque, Mgr Stepinac, dont l'injustice a soulevé l'indignation des catholiques du monde entier, mais n'a pas été suffisamment réprouvée par les simples « démocrates », trop portés à oublier les « droits de l'homme et du citoyen », dès qu'il s'agit d'un croyant et surtout d'un dignitaire de l'Eglise.

Le 29 janvier dernier, Bakaric publiait une lettre ouverte dans le principal journal de Zagreb, pour déclarer que « le gouvernement n'userait pas de condescendance envers le clergé, considéré comme ennemi du peuple et agissant pour le compte de la réaction étrangère. » Dans la même lettre, on se plaignait à la fois de la conduite de la nonciature, accusée de ne pas dépendre seulement du Vatican, et de la diffusion des « soi-disant apparitions de Fatima ».

Aussi n'est-il pas étonnant que les anti-cléricaux s'en donnent à cœur joie dans tous le pays. On

voit un peu partout sur les murs des inscriptions outrageantes pour l'Eglise : « A bas les clérico-facistes ! Mort aux signataires de la lettre pastorale de l'épiscopat ! Mort à l'archevêque Stepinac ! »

Au cours des parades officielles, des cris hostiles à la religion sont souvent proférés, des gestes odieux sont faits devant les églises ou les presbytères, des caricatures grossières sont répandues.

Dans les écoles, on apprend aux enfants à proférer des injures contre les évêques, notamment à une date récente, contre celui de Mostar. Comme moyen mnémotechnique auprès de ces malheureux gosses, on se sert de la rime : *Povovi, lovori !* ce qui signifie : *prêtres, traîtres !* La rime est encore plus riche en français qu'en slave ! Et il paraît que dans la mentalité très intellectuelle de certains ennemis de l'Eglise, une rime est une preuve !

Dans les chemins de fer, dans les rues, dans les bureaux, dans les lieux publics, au restaurant, à l'hôtel, partout, les prêtres sont insultés. On leur refuse le service normal, on les traite en parias. La presse inspirée attaque fréquemment le pape, le Saint-Siège, les évêques. Trois livres ont été publiés l'an dernier, sur « les crimes du clergé », absurdes calomnies des communistes contre la religion. Quant au procès de Mgr Stepinac, et de Mgr Rozman, évêque de Ljubljana, la presse contrôlée s'est bien gardée de reproduire ou de résumer les réfutations documentées de leurs défenseurs, mais elle n'a voulu parler que des accusations mensongères portées contre eux.

Sans doute les communistes yougo-slaves font grand bruit autour de l'argument des « églises ouvertes ». Cela prouve, disent-ils que la liberté religieuse est scrupuleusement respectée en pays communiste ! Mais c'est jeter de la poudre aux yeux du peuple. D'abord il est faux que la liberté du culte constitue à elle seule toute la liberté religieuse. Nous avons vu, plus haut, comment les évêques polonais conçoivent la liberté religieuse, et en quoi ils la font consister. Mais, en second lieu, la liberté du culte est loin d'être respectée en Yougo-Slavie. C'est un fait notoire que beaucoup d'églises ont été fermées. Sur la côte dalmate, il en est beaucoup qui ont été réquisitionnées, désaffectées, transformées en magasins à grains. En certains villages de Bosnie, on empêche les fidèles de se rendre à l'église. En d'autres lieux, les curés n'ont pas la permission de desservir les paroisses restées sans prêtres. En Herzégovine, les catholiques ont été déportés en des régions où il n'existe aucune église et les prêtres n'ont pas été autorisés à suivre leurs fidèles. En Croatie, la terreur communiste est si violente, par places, les prêtres ont été en si grand nombre exilés ou emprisonnés, que le culte est devenu impossible. Même dans les villages ou villes où l'église reste ouverte, la fréquentation des lieux du culte est ostensiblement soumise à un tel espionnage et à une surveillance si hostile que beaucoup de fidèles en sont plus ou moins intimidés. Les fonctionnaires et les soldats savent que le fait d'aller à l'église leur ferait perdre leur place ou les exposerait à des brimades. Aussi est-il rare de voir un homme en uniforme dans une église, alors que des centaines de milliers d'hommes dans le pays portent désormais l'uniforme. D'autre part, l'Etat s'est adjugé tous les orphelinats et tous les collèges catholiques et les enfants ne fréquentent plus l'église. Comme il arrivait en Allemagne, sous Hitler, qui décidément a fait école pour tous les pays à régime totalitaire, comme le sont les pays communistes, on a partout soin, le dimanche matin, juste aux heures des messes, de prescrire des parades ou des travaux « volontaires », en sorte que les enfants, les jeunes gens et les adultes des deux sexes, qui ne peuvent assister aux offices sont en quantité innombrable. Il y a des revues, des réunions, des excursions dont le but évident est de faire manquer la messe aux citoyens catholiques qui y sont conviés.

Le gouvernement fait pression sur les fonctionnaires pour que leurs enfants ne soient pas soumis « au rite superstitieux du baptême ». De ce chef, beaucoup de baptêmes se font en secret. Le mariage civil est devenu obligatoire avant le mariage religieux, mais il n'est pas rare qu'en mariant civilement deux jeunes personnes on fasse pression pour qu'elles renoncent au mariage religieux. Quand on sait la toute-puissance de la police, en régime communiste, il est aisé de voir par quels moyens cette pression peut s'exercer et l'efficacité qu'elle peut avoir ! Dans les hôpitaux, les prêtres ne peuvent visiter les malades que sur demande de ces derniers, mais il est fréquent que les demandes des malades soient repoussées et qu'on les laisse mourir sans les sacrements, en dépit de leur volonté exprimée.

Un grand nombre de processions traditionnelles, et qui étaient l'objet d'un grand déploiement extérieur, ont été ou interdites ou confinées dans l'intérieur des églises. Les autorités communistes se sont acharnées particulièrement contre les sanctuaires de la Vierge. Le pèlerinage des Croates à Maria Bistrica a été l'objet des attaques répétées de la presse, et Tito, aussi bien que Bakaric se sont abaissés à essayer de déverser le ridicule sur ces manifestations de foi.

Non moins importante pour la liberté religieuse que la liberté du culte est la liberté de parole, d'écrits, d'enseignement, de prédication, en un mot d'expression. Or, c'est surtout sur ce point que l'Eglise en Yougo-Slavie est violemment persécutée. Tous les sermons sont surveillés par des agents communistes et font l'objet de rapports aux autorités du parti. Il est arrivé fréquemment que les prédicateurs ont été interrompus en chaire, par des insultes et des imprécations, que leur lançait de l'assistance quelque « militant » frénétique. Innombrables sont les prêtres qui ont été soumis par la police pour leurs sermons à des interrogatoires menaçants et qui ont reçu défense de parler de sujets tels que l'athéisme ou le mariage chrétien. Au diocèse de Djakovo, tous les prêtres d'un district furent convoqués par l'accusateur public pour subir une leçon inattendue de prédication sacerdotale. On leur défendit notamment de parler de Job, car ce thème serait considéré comme une allusion au gouvernement. Deux Dominicains du diocèse de Zagreb ont été jetés en prison pour avoir parlé de la fameuse méditation ignatienne des deux étendards : celui de Jésus-Christ et celui de Satan. Les communistes crurent se reconnaître dans le second ! Il est clair que l'auteur de la *Cité de Dieu*, saint Augustin en personne, risquerait la prison en Yougo-Slavie,

avec son thème des deux Cités ! Les évêques, préoccupés de la pénurie des prêtres et ne voulant pas s'exposer à en voir les prisons remplies, ont dû recommander à leurs prêtres de lire leurs sermons ou de les prendre dans un livre. Des fidèles, au diocèse de Banjaluka, n'étant plus desservis que par 7 prêtres au lieu de 26, les supplièrent de ne plus prêcher pour ne pas se faire arrêter !

« Nous désirons, leur dirent-ils, qu'il nous reste au moins la sainte Messe ; c'est notre plus grande consolation après tout ce qui nous a été arraché. Ne vous préoccupez pas de notre instruction religieuse ; nous n'avons jamais si bien compris que maintenant la valeur de notre foi, puisque nous sommes persécutés à cause d'elle. Ne vous exposez donc pas au danger de prêcher, car nous courrions le risque de n'avoir plus de Messe ! »

L'enseignement du catéchisme est particulièrement visé. En juillet dernier, le gouvernement de Bosnie-Herzégovine proclama qu'il était interdit de réunir les enfants pour le catéchisme dans les églises. Il donnait comme prétexte que l'enseignement devait être donné dans les écoles. Mais le droit d'enseigner le catéchisme à l'école restait purement théorique. On a bien des moyens de supprimer la leçon de catéchisme. Tantôt le prêtre est déclaré *réactionnaire* ou *ennemi du peuple*, et de ce chef on lui interdit au moins pour un temps l'entrée de l'école ; tantôt le temps consacré à la leçon est raccourci ou renvoyé au moment où les enfants sont fatigués et inattentifs ; fréquemment, à l'heure du catéchisme, les enfants sont soumis ou à un « travail volontaire » ou à des exercices de gymnastique, ou à des « conférences politiques ». D'autres fois, les enfants sont excités à troubler eux-mêmes la leçon de catéchisme, pour la rendre impossible. Il arrive que des maîtres d'école tournent en ridicule les enfants qui vont au catéchisme. Dans les lycées, c'est pire encore. Dans l'archidiocèse de Zagreb, il n'y a plus que 5 prêtres autorisés à enseigner la religion au lycée, au lieu de 20.

Pour comprendre la gravité de tout cela, il faut se rappeler que la liberté d'enseignement n'existe pas en Yougo-Slavie. Toutes les écoles à tous les degrés appartiennent à l'Etat. L'enseignement qui y est donné tend directement à la destruction de la foi religieuse. Comme on sait qu'en dehors de l'école et de l'église, il reste, pour la transmission de la foi religieuse, le sanctuaire de la famille, les enfants sont poussés à se moquer des croyances et des pratiques religieuses de leurs parents. L'autorité des parents est battue en brèche, présentée comme un résidu anachronique du capitalisme et de la réaction. On apprend même aux enfants à dénoncer leurs parents, si ceux-ci veulent leur transmettre leur foi ou leur imposer une pratique religieuse quelconque.

Toutefois, pour camoufler cet état de choses trop général, les communistes permettent que dans un petit nombre d'écoles, les choses se passent correctement, afin de pouvoir se glorifier, devant l'étranger, de leur respect de la liberté, mais quiconque est un peu informé sait que ce ne sont là que des exceptions voulues et en nombre infime. Une chose est sûre, c'est qu'on a fermé environ 300 institutions catholiques, où étaient instruits environ 40.000 enfants. Les élèves des écoles officielles reçoivent un enseignement directement opposé à leur foi : les manuels d'histoire affirment que le Christ est un mythe, que l'Eglise a opprimé le peuple, que tout ce qui existe s'explique sans Dieu, par l'évolution. Dans toutes les écoles, il y a une cellule communiste chargée de surveiller les autres enfants. L'an dernier, un étudiant de Zagreb expira sous les coups de bâton des communistes de la cellule de sa propre classe, qui voulaient le châtier de son obstination à aller à la messe ! Beaucoup d'élèves, dénoncés comme des « cléricaux-fascistes », ont été mis à la porte de certains établissements et mis dans l'impossibilité de continuer leurs études. On oblige souvent les enfants à blasphémer, s'ils veulent être admis aux examens. Enfin, la promiscuité des écoles nuit grandement à leur tenue morale.

Liberté du culte très imparfaite, liberté d'enseignement à peu près anéantie, ce n'est pas tout : la liberté de la presse est à peu près supprimée aussi pour les catholiques. Il reste en tout et pour tout trois périodiques catholiques, mais en butte à toutes les vexations possibles, obligés de remplir leurs colonnes de nouvelles officielles. Les associations catholiques sont si rigoureusement interdites qu'on ne peut pas même exercer les chœurs religieux à l'église. Les organisations communistes seules ont le dessus du pavé et reçoivent une extension pratiquement illimitée. Les œuvres de charité subissent la même rigueur répressive. Il n'y a plus un seul orphelinat, plus un seul hospice de vieillards entre les mains des catholiques. Tout a été pris par l'Etat, et on estime à 50.000 hospitalisés le nombre de ceux qui ont passé de ce chef sous régime communiste. Un grand nombre de sœurs ont été expulsées. Elles soignaient environ 400.000 malades. Mais si on n'a pu les supprimer entièrement, faute de remplaçantes laïques, on les entoure partout d'un réseau d'espionnage et de restrictions. On tâche de tarir leur recrutement. On ne craint pas de les menacer d'un envoi en Sibérie (*sic !*) si elles ne renoncent à leur habit et à leurs vœux.

Naturellement, toutes les mesures prises contre les écoles catholiques ont leur retentissement sur le recrutement du clergé. « Aujourd'hui, un jeune homme qui déclare vouloir devenir prêtre est tout simplement un héros. » Et pourtant les vocations ne manquent pas, mais la plupart des séminaires ont été ou occupés, en tout ou partiellement, par des soldats ou des bureaux du gouvernement, ou simplement confisqués. Il n'existe plus de petits séminaires qu'à Zagreb, Split, Sibenik, Dubrovnik (Raguse). Ont été supprimés ou occupés ceux de Maribor, Ljubljana, Senj, Skoljé, Subotica et Sarajevo. Quant aux grands séminaires, restent ouverts ceux de Zagreb, Djakovo, Ljubljana, Split. Parmi les religieux, les Jésuites, Franciscains et Dominicains ont gardé les moyens de former leurs novices, mais deux Trappes florissantes, à Banjaluka et Rahjembourg, ont été confisquées. Les Chartreux de Pleterje ont été frappés de taxes si lourdes qu'ils sont sur le point de quitter leurs maisons, faute de pouvoir payer. Les Congrégations religieuses de femmes sont encore beaucoup plus mal traitées que celles d'hommes. On leur a enlevé la plupart de leurs œuvres. Entassées en quelques maisons et privées de moyens de subsistance, elles semblent vouées à une mort rapide. Les attentats contre les

ecclésiastiques, à coups de revolver ou à coups de pierre, sont très fréquents. Les évêques sont souvent convoqués à la police, soumis à des interrogatoires odieux et harassants. Ils subissent une surveillance inquiète et continuelle. Il arrive que des curés ne puissent prendre possession de leurs paroisses, par suite de l'hostilité du parti communiste local. On cite un prêtre qui fut attaqué à coups de pierre, à la sortie de la messe du dimanche. Il tomba couvert de sang. La bande communiste qui avait accompli ce forfait ricanait et formait barrage pour empêcher les secours au malheureux curé. Soudain, une femme franchit le barrage et vient s'agenouiller auprès de la victime évanouie dans une mare de sang. Les communistes tentèrent de l'éloigner, mais la foule indignée cria : « Au nom de Dieu ! Vous n'avez donc pas de cœur dans la poitrine ! C'est sa mère ! »

Il y a plus de 200 prêtres en prison ou dans des camps de concentration, où les conditions qui leur sont faites sont lamentables. Une vingtaine de prêtres ont été tués au cours de 1946, quelques-uns sans la moindre procédure. On compte aussi environ soixante religieuses en prison et un grand nombre de catholiques connus pour leur fidélité à la foi.

Ajoutons que cette férocité communiste contre la foi catholique n'est pas moindre envers l'Eglise orthodoxe et envers les groupes protestants. On en veut à la religion, sous toutes ses formes.

Mais ce qu'il faut souligner avec admiration, c'est la persévérance, le courage, la patience, l'héroïsme même de l'immense majorité des catholiques. Si quelques âmes faibles ou opportunistes ont flanché, la masse des croyants reste ferme. Et des observateurs dignes de considération affirment que plus de 85 % de la population yougo-slave refuse toute sympathie au communisme. Tous les événements que l'on a pu connaître, depuis juin dernier (date de l'article cité, de la *Civiltà cattolica*), attestent que la persécution se poursuit implacablement en Yougo-Slavie.

Ne terminons pas ce bref résumé, sans indiquer le fait très grave rapporté par la *Croix de Paris*, du 6 novembre 1947. Nous avons fait état, dans de précédentes Causeries, de relations suivant lesquelles la propagande des « sans-Dieu » avait été suspendue en U. R. S. S. Il est probable que le regroupement communiste récent a provoqué, peut-être sous la pression de la Yougo-Slavie, si acharnée contre la religion, un revirement dans la politique religieuse de la Russie elle-même. Le journal *Bolchevik* de Moscou vient de donner des directives pour les groupes de jeunesse soviétique. Les jeunes gens doivent être éduqués dans l'esprit du léninisme et du matérialisme total. Le Comité central du *Komsomol*, seule organisation de jeunesse autorisée en Russie, a publié une brochure intitulée : *Les dix commandements du communisme.*

Ce Décalogue d'un nouveau genre doit être connu de tous ceux qui, tout en se croyant catholiques, pensent pouvoir manifester de la sympathie pour le communisme. D'après l'agence de presse suisse, *Kipa*, les dix commandements se résument ainsi :

I. — N'oublie jamais que le clergé est le pire ennemi de l'Etat communiste ;

II. — Essaie de gagner tes amis au communisme, et souviens-toi que Staline, auteur de la Constitution russe, est le chef des « sans-Dieu », dans l'univers entier ;

III. — Eloigne tes amis de tout contact avec les prêtres ;

IV. — Méfie-toi des espions et dénonce à la police les saboteurs ;

V. — Propage le plus possible dans le peuple les publications athéistes ;

VI. — Un bon jeune communiste doit être un athée militant.

VII. — Tu dois combattre partout l'influence religieuse et par tous les moyens ;

VIII. — Un vrai « sans-Dieu » doit être aussi un bon agent de police, c'est son devoir de protéger la sécurité de l'Etat communiste ;

IX. — Soutiens le mouvement « sans-Dieu » de ton argent, surtout en vue de la propagande à l'étranger ;

X. — Si tu n'es pas un « sans-Dieu » convaincu, tu ne peux pas être un bon communiste ni un vrai citoyen soviétique. L'athéisme est indissolublement lié au communisme. Ces deux principes sont le fondement du pouvoir soviétique. »

L'athéisme est donc érigé en « irréligion d'Etat ». Les jeux sont faits : c'est la guerre à Dieu qui commence ou continue.

IV

On éprouve un peu le besoin d'une évasion hors d'un temps comme le nôtre, si chargé en menaces de toute nature. Et il n'est pas, — à part la méditation et la prière, — de meilleure évasion que celle de l'histoire.

La *Revue de Paris* (novembre 1947) nous apporte une étude extraordinairement vivante et amusante de *Paris sous le Premier Empire*, par la plume autorisée de Louis Madelin, de l'Académie française. Le grand historien continue ses brillants exposés du règne de Napoléon Ier et de son temps.

Paris, en 1812, a repris son train de l'Ancien Régime. Dès cette époque, on dit « le grand Paris », et cependant la population, qui avait atteint 660.000 âmes avant 1789, est tombée à 580.000. Mais Marseille et Lyon, à cette date, dépassent à peine les 100.000. De plus, ce n'est pas seulement, par le nombre de ses habitants que Paris compte, mais par son passé, le rôle joué dans l'histoire nationale.

L'aspect de la ville n'a que peu changé, au cours de la Révolution. C'est toujours la même cité, aux maisons vieilles et basses, serrées les unes contre les autres, aux murs noircis, aux toits souvent ruineux, aux rues sinueuses, étroites et puantes. Sans doute, il y a çà et là quelques artères plus spacieuses, les boulevards, la fameuse rue Royale, devenue la rue Impériale, la place de la Bastille et quelques autres. Il y a aussi quelques quartiers riches, tel que le Faubourg St-Germain, et quelques quartiers pauvres, le Faubourg St-Antoine ou le Faubourg Saint-Marceau. Mais en général la répartition des logements somptueux et plus modestes, se fait en hauteur et non dans le sens horizontal. Au rez-de-chaussée, des magasins, surmontés d'un entresol extrêmement bas ; au premier les gens riches ; au second les bourgeois aisés ; au troisième les employés ; au quatrième les ouvriers ; aux étages supérieurs, les pauvres. Ainsi, tous les éléments de la population sont mélangés. On se rencontre dans l'unique escalier de l'immeuble, on se dit bonjour, parfois on se lie. Cette disposition très générale, en dehors des grands hôtels de l'aristocratie, et des quartiers ouvriers, contribue à créer un état d'esprit commun, ce qu'on peut appeler

« l'esprit parisien ». C'est un esprit très particulier et très fort :

« Ce mélange de générosité à grands élans et de sens critique aigu, de gaieté aux accès amusants et de goût pour le drame, de cordialité et de causticité, d'enthousiasme et de fronde, d'esprit conservateur et d'esprit séditieux, et surtout cet amour pour leur Grand-Ville, qui se traduit par un certain dédain, tempéré de condescendance, pour la « Province » et une parfaite indifférence pour « l'Etranger », mais surtout par un orgueil naïf, la certitude d'être les habitants de la première ville du monde et, en tout cas, la plus justement célèbre, — partant, un grand attachement aux habitudes, aux coutumes, aux façons d'être et de penser de Paris. »

Malgré cet esprit commun à tous, il reste un mode de vie particulier à chaque classe. La « vie de Paris », à proprement parler, c'est celle de la classe aisée, bourgeoise, formée des hommes de loi, hommes d'affaires, hommes de lettres, savants, artistes, fabricants et gros commerçants, qui ne sont ni de la masse populaire, ni de ce monde officiel qu'on appelle la Cour, ni du monde un peu fermé et gourmé des salons.

C'est cette vie bourgeoise, qui est la plus piquante à observer.

L'appartement bourgeois, au second ou même au premier étage, s'ouvre sur un vestibule, dallé de carreaux rouges et blancs, servant à la fois de salle à manger et d'antichambre. Il donne accès au salon, qui lui-même communique avec les chambres à coucher, car toutes les pièces « se commandent ». Pas de salle de bains, pas de baignoire, mais seulement, dans un coin de l'alcôve, à côté de la penderie, une minuscule cuvette, posée sur une tablette, avec un modeste pot en faïence et fort peu d'eau. Le Parisien se lave peu et il ignore tout de l'hydrothérapie. Par contre, il aime à encombrer tout l'appartement de bibelots, de meubles, de tapis, de vases, de lampadaires, de portraits de famille. La propreté en souffre car on n'a en général qu'une seule « bonne-à-tout-faire ». Sans doute, cette bonne, qui ne reçoit pas plus de 15 à 17 francs par mois, avec 24 francs d'étrennes au jour de l'An, se donne beaucoup de mal, car la patronne est fort exigeante. Il paraît que le recrutement n'en est pas toujours sûr. Il y a des voleuses, qui se glissent dans leurs rangs. Un arrêté du préfet de police du 20 mai 1813 intervient pour réglementer « le placement ». Cependant, il est probable que, dans l'ensemble, il y a là d'admirables serviteurs de la famille, que l'on garde toute leur vie.

L'intérieur bourgeois manque de confort. Eclairage à la chandelle fumeuse et nauséabonde, rarement à la bougie et, seulement au salon et à la salle à manger, à la lampe à huile, avec « pompe ». On vient d'inventer les allumettes, en 1809, mais on les juge dangereuses, et on leur préfère encore le « briquet » à mèche d'amadou. Le chauffage est très défectueux. C'est que le bois, fourni par un commerçant toujours appelé « l'Auvergnat », et qui est aussi porteur d'eau, se vend très cher : la « voie de bois », c'est-à-dire une charrette moyenne, 38 francs, qui vaudraient sans doute 8.000 de nos francs de 1947. Pour la cuisine, on use du « potager » au charbon de bois, et pour le reste de la cuisine, les rôts, le pot-au-feu, d'une cheminée au bois, avec crémaillère, et broche tournante. En dépit de cette installation sommaire, la cuisine revêt, à cette époque, une importance bien plus grande que de notre temps. Nos ancêtres avaient été de gros mangeurs, sous l'Ancien Régime. Leur appétit n'a pas diminué avec la Révolution, bien au contraire. Voici quelques chiffres empruntés à Marcel Marion, dans *Histoire financière de la France* (t. IV, p. 202) ; avant 1789, pour 660.000 habitants, Paris consommait en moyenne 85.500 têtes de gros bétail, 325.000 moutons, 40.000 porcs, et près de 1.300.000 kilos de viande morte (volailles, lapins, etc.). Il buvait 735.000 hectolitres de vin et 21.440 d'eau-de-vie. En somme largement plus d'un hectolitre de vin par tête et trois litres et demi d'eau-de-vie également par tête. Vers 1800, ces chiffres son devenus : 81.500 têtes de gros bétail, 365.000 moutons, 48.000 porcs ; 670.800 kilos de viande morte, mais plus d'un million d'hectolitres de vin et 11.220 d'eau-de-vie, pour une population de 580.000 habitants seulement. On mange et on boit donc beaucoup, et Louis Madelin va nous faire venir l'eau à la bouche par le détail qu'il donne de l'alimentation parisienne de ce temps-là :

On prend quatre repas : au saut du lit, tasse de café au lait ou de chocolat ; à 11 heures, déjeuner « à la fourchette » avec des œufs, viandes grillées ou froides, beurre et dessert ; à 5 heures, dîner, qui est le repas le plus important de la journée. Dans les ménages les plus modestes, il comporte cinq ou six plats solides ; enfin, on a pris l'habitude de souper, avant le coucher, vers 9 ou 10 heures du soir.

Le dîner est l'événement principal de la journée et très souvent on va le prendre chez les amis que l'on invite à son tour, environ une fois par semaine. C'est le cas, par exemple, d'une certaine Mme Moitte, qui nous a laissé son *Journal*, plein pour nous de renseignements savoureux et précis.

Mais d'abord, qui est Mme Moitte ?

C'est la femme du sculpteur connu Jean-Guillaume Moitte, fils du graveur Pierre Moitte, et qui était né à Paris en 1746, où il devait mourir en 1810. Il est l'auteur, entre autres choses, d'une statue en bronze de Bonaparte à cheval. Louis Madelin estime que le ménage Moitte représente admirablement la bonne moyenne bourgeoise de Paris. Leur logement est situé au second étage, quai Malaquais. Leurs revenus totalisés ne dépassent pas 5.000 livres, mais cela vaudrait sans doute aujourd'hui au moins un million. Aussi ne vivent-ils pas chichement. Ils sont fort bien meublés : très beau lit à rideaux de taffetas bleu, commode d'acajou à pieds bronzés, secrétaire et chiffonnier de même style, table « à la Tronchin », fauteuils en bois de merisier, fort durs à la vérité, car le fauteuil « à ressort », inventé en 1809, est à peine connu. Sur la cheminée, pendule dorée, quelques objets d'art. Mme Moitte fait son marché elle-même. Elle bataille ferme avec les fournisseurs. Un jour elle est fort tourmentée, parce que la marchande de volailles lui a fait tort de 8 sols ! Elle a une bonne, mais fait volontiers sa cuisine et raccommode les vêtements ou les bas.

Mme Moitte reçoit tous les vendredis, à 7 heures du soir. Mais on ne fait pas maigre chez elle. Le menu est plantureux, jugez-en : soupe grasse, radis, beurre et cornichons, bouilli, deux poulets,

petites pâtes, côtelettes, poularde aux truffes, deux perdreaux, salade, choux-fleurs, charlotte avec biscuit de Savoie et tartelettes, fromages, confitures, café et liqueurs, et comme il reste un peu de place dans les estomacs vigoureux, petits biscuits, bonbons et conserves de pêches. Tout cela naturellement arrosé de vins appréciables.

Du haut en bas de l'échelle sociale, l'appétit est le même. Le fameux cuisinier Carème — un nom étrange pour la profession — qui a laissé des *Mémoires*, a pu écrire : « La création des grandes maisons de l'Empire donna des jours d'or à notre art. » Il fut d'abord « chef » chez Cambacérès qui de second consul devint archichancelier. Cambacérès donnait à ses réceptions le caractère le plus imposant. La partie la plus importante en était le repas, qui était copieux, long et magnifique. Mais, en gourmand émérite, Cambacérès entendait que l'on fût tout à son assiette. Si un convive élevait la voix, il le rappelait à l'ordre : « Parlez donc plus bas ! A la vérité, on ne sait plus ce qu'on mange ! »

Mais Carème estime que Cambacérès était trop vorace pour être fin gourmet.

« Pourrait-on croire, écrit-il, que M. de Cambacérès préférait à tous les mets le pâté chaud aux boulettes, plat lourd, fade et bête !... Il ne savait pas manger ! »

Ah ! parlez-nous de M. Talleyrand ! Carème devint son cuisinier et il ne tarit pas d'éloges sur son compte. Un bon cuisinier faisait partie de la bonne diplomatie, à cette date !

« Mon passage dans la maison du prince, écrit-il, aura été l'honneur de ma vie... M. de Talleyrand entend le génie de la cuisine et il est le juge le plus compétent des progrès délicats. »

Talleyrand en effet savait apprécier la bonne chère et les vins fins.

Mais la gourmandise semble avoir été plus commune que la gastronomie. Il faudra attendre Anthelme Brillat-Savarin, ancien conseiller supérieur à la Cour impériale de Lyon, mais né à Belley, patrie de la bonne cuisine, pour lire la *Physiologie du Goût* (1825), et comprendre que la goinfrerie n'est pas le dernier mot de l'art de manger, pour un homme. Un certain Grimot de la Reynière avait publié de 1803 à 1812, un *Almanach des Gourmands*, mais on s'en était lassé à la longue, et la duchesse d'Abrantès devait écrire :

« Après avoir lu Grimod, je n'ai plus faim, mais après avoir lu Brillat-Savarin, je demande mon dîner ! »

Parmi les plus belles « fourchettes » de cette époque digne de Pantagruel, on cite les grands militaires Murat, Junot, Lannes, Ney.

Il y a naturellement presse dans certains magasins d'alimentation : chez Chevet, où l'on trouve « des perdrix du Périgord, des mauviettes de Pithiviers, des foies gras de Toulouse » et un certain bœuf fumé de Hambourg, que l'on est tenté de proclamer « divin » ; chez Berthellement et Lemoine, dont les confiseries sont hors de pair. Très achalandée d'autre part est la boutique au *Fidèle Berger*, où l'on achète ces bonbons inventés, 30 ans auparavant, par le cuisinier des Choiseul-Praslin, et que pour cette raison on appelle des « pralines ». Mais ce n'est qu'au *Grand Monarque* qu'on découvre le « roi des chocolats ».

Veut-on savoir quelques prix : un pot-au-feu de 8 livres, 5 francs ; un kilo de jambon, 2,50 ; un perdreau, 30 sols ; un poulet ou un canard, 3 francs, de même qu'une poularde, un kilo de beurre fin, 1,80.

On va volontiers au restaurant. La carte de Véry est surtout renommée, avec ses « deux cents mets ». On n'en approchait que l'eau à la bouche :

« Il faut voir nos gourmands, écrit Jouy, l'œil brillant, les narines frémissant, l'estomac déjà dilaté, se pencher sur la liste interminable des plats. »

De temps en temps, quand il fait bon, le Parisien, dans ses rues noires et sales, éprouve tout à coup une fringale d'air pur, il veut voir brouter des moutons, mûrir les raisins sur la pente des côteaux et, sous les arbres verts, vivre, comme on dit alors, « de la paix des champs ». Mais on ne veut pas aller trop loin. On prend un *coucou*, cabriolet rustique, où l'on entasse toute la famille, et l'on va à Passy. Le repas ne coûte pas cher, écrit Mme Moitte :

« 7 fr. 40, pour nous six ». A St-Cloud, c'est plus coûteux, de 16 à 20 fr. pour six, mais on a « le potage, la matelote, deux pigeons rôtis, des artichauts frits et un plat de goujons, du raisin, le café et un verre d'eau-de-vie d'Hendaye. »

Les « petits coins pas chers » abondent à Meudon, à Suresnes, dans les vignes, à Choisy, à St-Maur.

Ne parlons pas des modes. Sous l'Empire, elles sont devenues plus sages, moins dévergondées que sous le Directoire. Le temps des « merveilleuses » est passé et le maître du jour aime l'ordre et la tenue.

Pendant dix ans, la nouvelle génération essaiera de se réformer, mais elle restera rude de manières et de ton, d'une galanterie sans finesse, d'une culture superficielle, tombant volontiers dans le pédantisme pour éviter la grossièreté, excessive dans l'expression du « sentiment », prenant le luxe outré pour la traduction suprême du goût, se délectant du théâtre et de la danse, souvent larmoyante, le plus souvent rieuse aux éclats et heureuse de vivre. Dans les salons, si on lutte contre l'invasion des barbares, c'est pour tomber dans le précieux et le galimatias. On a des expressions toutes faites. On parle d'éprouver des sentiments « analogues aux circonstances ». On parle d'une couleur « insidieuse », d'une plaisanterie « insidieuse », car l'adjectif est très à la mode. C'est de cette époque que date l'expression « un amour d'enfant », mais on dit aussi « un amour de cheval », un « amour de livre » ou même « un amour de tigre ».

De quoi parle-t-on ? L'époque n'est guère « lisarde », comme disait Mme Sans-Gêne, la bonne maréchale Lefebvre, mère de douze enfants. Il faut une Mme de Genlis ou une Delphine Gay pour orienter la conversation sur la littérature. On parle donc cuisine, modes, acteurs, coiffures. On a vite fini de tels thèmes, et on se livre aux grosses facéties, accompagnées de rires énormes. La finesse est chose rare. On invite à sa table des « mystificateurs » de profession. Un certain Musson se fait payer cher pour ses « farces ». Il sait choisir dans l'assistance une victime, qui fera les frais de la

conversation et aux dépens de qui on s'amusera sans scrupule.

Nous avons dit que l'époque demeure « larmoyante ». C'est le cas de dire : *Extrema gaudii, luctus occupat* (Prov., XIV, 13). Pendant les massacres de Septembre, en 1792, n'avait-on pas vu, dans le *Mercure*, une pièce en vers d'une dame éplorée : *Aux mânes de mon serin*. On versait volontiers ce qu'on appelait « des torrents de larmes ». Sous l'Empire, ces fontaines continuent de couler. Ainsi, l'ex-conventionnel Lecointre étant mort, en 1805, on nous assure que « tous les habitants de la commune ont arrosé sa tombe de leurs larmes. » Il est vrai que la même formule sert à peu près pour tout le monde. En 1806, Alexandre Duval, auteur comique, est reçu à l'Académie française, mais, dans son discours, venant à parler du jeune fils de son prédécesseur, il est si ému par sa propre éloquence, qu'il doit s'arrêter un instant « pour essuyer ses larmes ». Lors du procès de M^lle^ de Cicé, maître Bellart, son avocat, obtient un succès de larmes si saisissant que « de vieux gendarmes, oubliant la consigne, laissent tomber leurs fusils, pour essuyer leurs yeux remplis de larmes ». Naturellement, au théâtre, pour peu que le sujet s'y prête, les torrents de larmes descendent de tous les gradins. Des femmes vont même plus loin, elles s'évanouissent facilement et l'auteur dramatique du temps, Piréxécourt, excelle à mettre sur pied des scènes attendrissantes : enfants volés à leur mère, père qui retrouve ses enfants, et cent autres situations qu'on proclame « touchantes ».

Mais le principal, le constant et infatigable plaisir de cette société, ce n'est pas tant de pleurer au théâtre ou au cimetière, que de danser en société. Les Goncourt qui ont bien décrit la société parisienne sous la Révolution avaient déjà signalé la *dansomanie*, née à Paris, au lendemain de la chute de Robespierre, en Thermidor, et portée, sous le Directoire, jusqu'au délire. Cette « dansomanie » se poursuivit sous le Consulat. En 1803, la *Gazette* constate que « les bals sont plus nombreux que jamais », et en 1804, une pièce de théâtre s'intitule précisément la *Dansomanie*. Elle est si actuelle que les *Débats* lui consacrent un long feuilleton. Cela durera tout le long de l'Empire. Sans doute les bals publics sont moins nombreux, mais les salons privés se sont rouverts et on y danse dès que l'on est plus de quatre. La Cour danse, les sociétés à côté dansent, les gros et petits bourgeois dansent, et, dans le peuple même, toute fête se traduit pas la danse. On danse chez l'Empereur, on danse chez Maret, on danse chez les Moitte, on danse au Faubourg St-Antoine. Et ne croyez pas qu'il n'y ait que les jeunes à danser. Les gens de tous les âges y gardent un goût prononcé. Non seulement on est fou de la danse, mais on tient à danser avec art. Les grands maîtres du ballet, Gardel et Vestris, sont des sortes de demi-dieux. Ce sont eux qui lancent les nouvelles danses. En 1800, la *valse* avait fait fureur, mais il suffit d'un ballet de Gardel, pour qu'on lui préférât, une saison entière, la *bamboula* nègre, qui est, peut-être une aïeule de notre jazz si élégant, avec sa musique si bien adaptée aux ours.

En 1807, les vainqueurs de Friedland rentrent à Paris, après la paix de Tilsitt. Naturellement, ils rapportent, avec leurs autres trophées de victoire, une nouvelle danse, la *mazurka*, dont le nom seul indique l'origine polonaise, et c'est un événement à Paris. Le danseur mondain le plus admiré est Trénis. Les maîtresses de maison se l'arrachent. Si, d'un air supérieur, il fait danser une jeune fille, c'est la gloire assurée pour toute la famille. Pour voir danser Trénis, tous les autres couples s'arrêtent, font cercle autour de lui, pour ne pas perdre un seul de ses mouvements. On lui regarde les pieds et les mains plus que la figure, et les invités grimpent sur les fauteuils pour mieux voir « l'Apollon de la valse ». Les petites gens n'ont ni Vestris, ni Trénis à leur disposition, mais ils s'en soucient peu et ils dansent aux Vauxhall le *monaco* et autres vieilleries. Napoléon, d'ailleurs, qui danse fort mal, est tout à fait consentant, sur ce point, alors qu'il tient tant à la tenue morale de la société. Il estime qu'il vaut mieux que les sujets se passionnent pour la danse que pour la politique. Aussi, l'empereur trouve-t-il fort mauvais que les prêtres prêchent contre les bals populaires.

Et avec toutes ces danses, ces repas pantagruéliques, ces stations dans les théâtres, ne croyez pas que ce peuple oublie la loi essentielle du travail. Ce sera la conclusion de Louis Madelin et elle est très juste :

> « Que tous les Parisiens ne songent qu'à danser, bien manger, se débaucher, jouer, dépenser leur argent en « frivolités », baguenauder sur les boulevards ou au Palais-Royal, courir les spectacles, théâtres, bals publics, cirques et champs de courses, se jeter éperdûment à toutes les fêtes, personne ne le croirait et l'on aurait raison, car il s'en faut de beaucoup. Napoléon a ramené la nation à une vie de travail fécond et Paris travaille autant et même plus que le reste de la nation. Dans ses ateliers, ses fabriques, ses magasins, ses bureaux, tout un monde s'affaire et œuvre d'arrache-pied. »

On se lève tôt et on se couche tard. Il existe des bibliothèques où l'on va travailler, des écoles où l'on étudie, des églises où l'on prie, des foyers honnêtes et féconds où l'on s'aime aussi purement et chrétiennement que partout ailleurs. La masse de la population garde le goût du travail et du travail bien fait. Paris est le cœur de la France et la France vit alors une page extraordinaire de son histoire et de celle du monde.

V

M. Adrien Dansette, un de nos bons historiens du XIX^e^ siècle, s'intéresse aux *origines du catholicisme social*. Et il nous livre le résultat de ses recherches dans la Revue *Hommes et Mondes* (novembre 1947). Il avait traité un sujet assez analogue, dans la *Revue de Paris* du même mois sous ce titre un peu énigmatique : *Lamennais contre son temps*.

Replaçons-nous en face de l'évolution économique qui marque les lendemains de la Révolution. Le régime corporatif est mort ; il ne pouvait plus convenir aux conditions du travail moderne. Mais sa disparition laissait le monde du travail sans protection et sans organisation. La grande industrie prend naissance, en quelque sorte, dans le vide laissé par la suppression du corporatisme. La seule loi qui demeure debout est celle de l'offre et de la demande. C'est l'âpre concurrence des fabriquants

et commerçants, c'est la lutte pour la baisse des prix. Les salaires réels s'affaissent lentement. Vers 1840, l'ouvrier gagne péniblement 30 sous, pour 15 heures de travail. Et la misère du peuple est chronique. L'économiste Adolphe Blanqui peut écrire :

« Il faut que personne n'ignore en France qu'il existe des milliers d'hommes parmi nous, dans une situation pire que l'état sauvage. »

Vers 1830, le *Globe* décrit les ouvriers lyonnais, et il les montre « rabougris, amaigris, dans un état de maladie permanent, habitant des réduits infects. » A Nantes, à peine le quart des enfants pauvres survit ; à Lille, sur 70.000 habitants, on compte 23.000 indigents, dont 3.000 vivent dans des caves. Aussi y a-t-il des révoltes, des essais d'émeutes, aussitôt réprimées dans le sang, en 1831 et 1834, à Paris comme à Lyon. La classe bourgeoise s'émeut sur le sort des ouvriers. Mais les savants, un Adam Smith, un J.-B. Say ont « démontré » que les lois économiques sont inéluctables. On n'y peut rien. Il faut compter sur le temps pour arranger tout cela. La fatalité de la misère est acceptée universellement, comme on accepte la grêle ou les gelées de printemps.

L'Eglise catholique avait assumé, tout au long des siècles un grand rôle de charité. Mais elle a été ruinée par la Révolution, elle cherche une laborieuse adaptation dans la société nouvelle sortie des événements formidables de 1789-1815. Le peu qui se fait en faveur des malheureux vient encore d'elle.

« Sous la Monarchie de juillet, les plus intéressantes initiatives charitables, que Balzac a décrites dans l'*Envers de l'Histoire contemporaine*, se rattachent à deux mouvements. Albert de Melun est, pour le premier, un animateur infatigable, Mme Swetchine un centre spirituel, la sœur Rosalie un apôtre merveilleux, la Société d'Economie charitable un organe actif, don le caractère deviendra quasi officiel au début de la Révolution de 1848. Le second mouvement est fondé par Frédéric Ozanam.

Tout le monde connaît la carrière admirable de ce véritable « saint » laïque, que l'on espère voir un jour sur les autels. Simple étudiant, il a, dès 1833, réuni, dans sa modeste chambre de la rue des Frères-St-Jacques, sept camarades. Ensemble ils décident de consacrer à la visite des pauvres leurs loisirs. L'œuvre prospère avec la grâce de Dieu. Dès 1840, les « Conférences de St-Vincent-de-Paul » groupent 2.000 adhérents, répartis en quinze villes françaises.

Un troisième mouvement se greffe sur ceux d'Armand de Melun et d'Ozanam, le mouvement des *patronages*. Un magnifique essor lui sera donné plus tard, par cet homme extraordinaire, qui est aussi un saint de tout premier ordre, si l'on ose établir des rangs parmi les saints, don Bosco (1815-1888). Et puisque je parle de lui, il faut signaler ici que ce fut également lui, don Bosco, qui institua les *colonies de vacances*, si à la mode aujourd'hui [3].

On ne risquait certes pas de se tromper en faisant la charité. Mais ce n'était pas assez. Il y avait parmi les observateurs de l'évolution humaine des esprits pénétrants, au début du XIXe siècle, qui déjà soulevaient des problèmes très graves de *justice sociale*. De Saint-Simon à Karl Marx, ils allaient se pencher sur les conditions modernes du travail, analyser les rouages de l'industrialisme contemporain, établir les revendications ouvrières. Qu'allaient faire les catholiques devant de tels problèmes ? Peut-on dire qu'ils aient été en retard sur leurs émules sociaux ? Pas le moins du monde. Chez eux aussi et vers la même date, il s'est trouvé des réformateurs sociaux.

Dès 1823, Lamennais écrivait une page d'une prodigieuse lucidité sur la structure du monde moderne.

« La Révolution a déclaré le peuple « souverain », mais elle l'a « réduit, par le fait, à une servitude telle qu'on n'en conçoit pas de plus dégradante » ; en ne voyant dans le pauvre qu'une « machine à travailler dont il faut tirer le plus grand parti possible dans un temps donné », on mesure son utilité sur ce qu'il produit, comme celle du riche sur ce qu'il consomme ; l'un et l'autre assurent l'opulence de l'Etat, c'est-à-dire l'impôt ; on obtient ainsi « des ilotes de l'industrie » qui perdent toute liberté, qu'on force « pour un morceau de pain à s'enfermer dans les ateliers » et à vivre « sans autre désir que ceux de la brute, sans autre crainte que celle du bourreau » ; voilà ce que l'homme fait de la société quand il rejette Dieu. »

Ces idées, Lamennais les reprendra, les développera, au début de la Monarchie de juillet, dans son journal *L'Avenir*. Il a formé autour de lui une équipe rare : Montalembert, Lacordaire, Gerbet, etc. Leur journal est, peut-on dire, le premier organe du catholicisme social.

« Non seulement, ils adjurent le prêtre de se faire chaque jour davantage « l'homme du peuple, le confident de ses misères, l'interprète de ses besoins, le protecteur, l'ami, la providence vivante de tous ceux qui ont faim et soif, de tous ceux qui pleurent », mais ils approfondissent la critique d'une société qui tend « à accroître toujours la détresse du pauvre et à concentrer les richesses entre les mains d'un petit nombre d'hommes. » Et ils posent, dans leurs grandes lignes, les thèses futures du catholicisme social. »

Seulement, l'épiscopat a de la peine à comprendre ces appels. Sa composition, ses traditions, ses habitudes ne l'y disposent guère. Les jeunes prêtres ont eu beau souscrire des abonnements nombreux à *L'Avenir* ; bientôt, ils prennent peur à leur tour. *L'Avenir* est aussi l'organe de ce que l'on nommera le « catholicisme-libéral ». Aussi voit-il des amis s'éloigner, ses fonds s'amenuiser. Il doit cesser de paraître. Lamennais en appelle à Rome. Il va lui-même défendre sa cause auprès du pape, Grégoire XVI. On sait ce qu'il advint. Il avait de grandes audaces. Elles empêchèrent de lui tenir compte de ses intentions et de lui montrer la sympathie à laquelle il aspirait [4]. Il n'était ni patient ni réservé ; rapidement, d'une soumission

[3] C'est ce que vient de démontrer, dans une brochure opportune, qui n'est qu'un chapitre détaché de son excellente biographie de saint Jean Bosco, le R. P. Auffray, dans *Le lanceur des Colonies de Vacances, saint Jean Bosco*, à la Procure des Œuvres salésiennes, 19, rue Crillon, Paris-IVe. Max Turmann attribuait à tort cette initiative à un pasteur protestant, Bion, à Zurich, en 1872. Mais la priorité de saint Jean Bosco est indubitable.

[4] A. Dansette le fait d'ailleurs remarquer : « L'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI, en 1832, l'encyclique *Quanta cura* de Pie IX, en 1864, condamnent certaines erreurs doctrinales des catholiques libéraux, mais non la recherche d'un *modus vivendi* entre l'Eglise et la société moderne », ni, ajouterons-nous, l'effort social qui *en fait* se trouvait joint à ce libéralisme.

apparente à l'Encyclique *Mirari vos*, qui l'avait frappé, sans le nommer, il tourna à l'acidité la plus mordante, puis à la haine, à l'imprécation, à l'injure, à la révolte poursuivie jusqu'à l'impénitence finale... du moins au regard des hommes, car Dieu voit seul le fond des cœurs et ses miséricordes ont des ressources que nous ignorons.

Ce premier essai de catholicisme social doctrinal ne fut donc pas heureux.

Mais voici que la monarchie de juillet, voltairienne, jouisseuse et égoïste a sombré dans la Révolution, en février 1848. La seconde République s'ouvre dans un climat effervescent. Toutes les doctrines sont en ébullition et en conflit ou émulation. Les catholiques ne sont pas en retard de projets de réformes. Le P. Lacordaire, la voix la plus retentissante de l'époque, l'abbé Maret, Frédéric Ozanam lancent un journal qui va beaucoup plus loin que *L'Avenir* de 1831. C'est *L'Ere nouvelle*, qu'on peut appeler le premier organe du mouvement « démocrate-chrétien ». *L'Ere nouvelle* est hardiment républicaine et démocrate. On lit dans son prospectus :

« Il ne subsiste debout que deux forces : Jésus-Christ et le peuple. Leur alliance sera le salut de la France. C'est un devoir pour les catholiques d'accepter la République qui vient du peuple. »

Dans le journal, on parlera « d'économie chrétienne », et même « de socialisme chrétien ». Et on met sur pied un programme : législation protectrice de l'enfance, de la maladie, de la vieillesse, comités mixtes avec jurys d'arbitrage, dans les conflits du travail, transformation de la société par la suppression du salariat et la création d'associations d'intérêts entre patrons et ouvriers, avec participation aux bénéfices. On va jusqu'à accepter le principe socialiste du « droit au travail », dont l'application devait du reste se révéler impraticable dans la situation financière et économique du temps. Déjà alors, on commettait la faute — bien pardonnable, étant donnée la noblesse des intentions — de poser un idéal et de lancer les esprits à sa poursuite, sans tenir compte des possibilités du moment, tout comme, depuis la Libération, nous avons vu, sur une économie exsangue et avant toute reprise suffisante des activités productrices de la nation, jeter aux masses des réformes sociales, peut-être magnifiques dans leurs principes, mais qui conduiront directement à la banqueroute, si l'état économique actuel se révèle incapable de les financer !

Le premier numéro de *L'Ere nouvelle* parut le 15 avril 1848. De nouveau, les audaces du journal ne trouvent guère que l'incompréhension ; *L'Ami de la Religion*, repris par l'abbé Dupanloup, *L'Univers* de Louis Veuillot, sont hostiles. Le généreux Montalembert lui-même prend position, avec sa vivacité habituelle, contre cet ami intime qu'avait été pour lui Lacordaire. *L'Ere nouvelle* réussit cependant à tenir, durant quelque temps. Elle tire à 20.000 exemplaires, ce qui est magnifique pour l'époque. Mais la situation économique s'aggrave, les « journées de juin » surviennent, la bourgeoisie s'affole. Le conflit éclate entre elle et le monde ouvrier. Une vive réaction se produit, qui aboutira à l'élection du prince Louis-Napoléon à la Présidence de la République, puis au coup d'Etat du 2 décembre 1851 et à l'Empire.

L'Ere nouvelle a disparu dans la tourmente.

Mais voici que le Second Empire, à son tour, s'effondre dans la défaite, en 1870. Au lendemain de la paix de Francfort, nouvel essai de catholicisme social. Lacordaire, Ozanam, Montalembert ne sont plus là. Dans l'intervalle, le *Syllabus* a condamné les formes athées et antireligieuses du libéralisme, mais porté aussi un coup au libéralisme en général. Ce sont deux catholiques qu'on peut appeler traditionnalistes, c'est-à-dire antirévolutionnaires, qui relèvent le drapeau du catholicisme social : Albert de Mun, magnifique orateur, à la parole noble, fière, ardente, généreuse, et La Tour du Pin, beaucoup plus près, lui, des réalités pratiques. Ils fondent, à la suite de Maurice Maignen, l'*Œuvre des Cercles*. Ils essaient d'attirer le peuple à la doctrine du Christ. Malheureusement, le mouvement ne réussit pas à se développer suffisamment.

« Des gentilshommes et des bourgeois apportent aux cercles une bonne volonté touchante ; les ouvriers bientôt accompagnés de leurs familles, sont d'abord flattés de les rencontrer ; ils applaudissent les conférenciers, s'amusent aux représentations théâtrales ; peu à peu, ils se fatiguent d'une réglementation trop minutieuse et d'une atmosphère un peu contrainte de « bon cabaret », d'une attitude respectueuse de rigueur envers les beaux messieurs du comité.

Cette œuvre est victime aussi de l'opinion ouvrière pour qui « elle apparaît comme une entreprise de réaction politique », « bien que ses préoccupations sociales la situent très en avance sur la plupart des monarchistes et des républicains. »

Tout cela cependant n'a pas été inutile. La tradition catholique sociale a pris racine. Les grands noms que nous avons cités : Lamennais, Lacordaire, Montalembert, Ozanam, Mme Swetchine, Armand de Melun, Albert de Mun, La Tour du Pin, auxquels il faudrait joindre Le Play et Emile Keller, resteront les noms de pionniers généreux et brillants. Ils rejoignent les Manning, les Ketteler, Vogelsang, Liechtenstein, à l'étranger. Le *Sillon* de Marc Sangnier, avec certaines outrances, en sera un rejeton. Les Encycliques *Rerum novarum*, *Quadragesimo anno* et *Divini Redemptoris*, et l'enseignement de Pie XII, mettront au point la doctrine sociale de l'Eglise, et harmoniseront dans une synthèse supérieure et définitive les vues parfois obscures ou contradictoires des initiateurs que nous avons indiqués. Tous nos mouvements sociaux d'aujourd'hui, A. C. J. F., Syndicats chrétiens, J. O. C., etc., sont en partie le fruit de ces admirables et parfois orageuses semailles !

L. Cristiani.

LITURGIE

Q. — Peut-on, sauf en l'occurence des fêtes doubles de 1re ou de 2e classe, laisser le conopée violet sur le tabernacle pendant tout le Carême, que l'on dise ou non la messe de la férie ?

R. — Dans les églises et dans les chapelles où comme cela est préférable [1], le conopée n'est pas

[1] Cf. S. R. C., 21 juillet 1855, n. 3035, ad 10 ; — Cavalieri, *Opera omnia liturgica*, t. IV, c. VI, decr. XIII, n. 2 et 3.

invariablement de couleur blanche, il doit, tant pour les fonctions liturgiques solennelles que pour les fonctions extraordinaires annuelles [2], quand elles sont célébrées à l'autel même du Saint-Sacrement, être de la couleur normalement requise par la fonction qui s'accomplit [3]. Telle est la règle pratique qui ressort *a pari* des prescriptions formulées dans le Cérémonial des évêques (l. II, c. XVI, n. 4) et dans le *Memoriale rituum* (tit. I, c. I, et tit. VI, c. I) relativement au *pallium* ou *antependium* de l'autel, et qui, du reste, est fidèlement observée à Rome.

A tout autre moment, dans les églises et chapelles susdites, le conopée ou pavillon du tabernacle doit être de la couleur liturgique assignée à l'office du jour (S. R. C., 21 juill. 1855, *Briocen.* [4], n. 3035, ad 10. — Cf. Rubr. gén. du Missel, tit. XX ; Cérém. des év., l. I, c. XII, n. 11 et 16. Cf. *Ami*, 1947, p. 491-92).

Rien, par conséquent, n'autorise à maintenir un conopée violet sur le tabernacle du Saint-Sacrement pendant toute la durée du temps de Carême, y compris les jours où l'on fait l'office d'une fête non classique [5]. Durant ce même temps, l'emploi du conopée violet n'est permis que les jours où l'office occurent est celui du temps, et aussi pour la célébration soit d'une messe conventuelle ou chantée *de tempore*, soit de quelque fonction funèbre [6].

Q. — L'*Ami* voudrait-il bien m'éclairer sur les deux points suivants ?

1° Lorsque j'expose le Saint-Sacrement dans l'ostensoir, j'ai l'habitude de ne pas remettre aussitôt dans le tabernacle la petite boîte en argent de laquelle j'ai retiré la lunule contenant la sainte Hostie. Or, je vois des confrères qui, après avoir pris la lunule dans la petite boîte, referment celle-ci et la replacent précieusement dans le tabernacle.

Il me semble pourtant que, dans le cas, ma manière de faire est tout à fait conforme à ce que j'avais lu autrefois dans l'*Ami*, et aussi à ce qui y a été dit cette année même (n° 28, p. 445, col. 2, ad III, *b*) sur la défense de laisser la croix de l'autel dans le trône où est exposé le Saint-Sacrement. — Suis-je dans l'erreur ?

2° Lorsque la solennité extérieure d'une fête se trouve renvoyée au dimanche, notre *Ordo* diocésain rappelle d'ordinaire, entre autres choses, que, ce dimanche-là, la messe de la solennité extérieure ne pourrait servir de messe *conventuelle*.

La question est de savoir si, dans la maison de religieuses dont je suis l'aumônier, la messe de communauté est, oui ou non, une véritable *missa conventualis*. Toujours, jusqu'à présent, j'avais cru que non : en effet, la congrégation, — enseignante et hospitalière tout ensemble, — à laquelle appartiennent les religieuses dont il s'agit, est une congrégation à vœux simples, et là, la messe de communauté n'a évidemment pas le même caractère que dans des monastères de carmélites ou de cisterciennes. Aussi n'ai-je jamais hésité à célébrer la messe des solennités extérieures qui se rencontraient.

Cependant un confrère — qui devrait être bien renseigné — m'a affirmé dernièrement que notre messe de communauté, elle aussi, était à considérer comme une messe *conventuelle*.

Comme il n'a pas réussi à me convaincre, je m'adresse à l'*Ami*.

R. — Ad I. Destiné à abriter la divine Eucharistie, le tabernacle ne doit renfermer que, d'une part, les vases qui contiennent *actuellement* celle-ci, ou qui, l'ayant contenue à un moment, n'ont pas été purifiés depuis, et, d'autre part, le corporal sur lequel ces vases sacrés reposent. Mais on ne saurait licitement introduire rien d'autre dans le tabernacle : « In tabernaculo Ssmi Sacramenti *esse non debent* vasa sacrorum Oleorum, vel Reliquiæ, *vel aliud.* » (S. C. des Evêques et Réguliers, 3 mai 1693). — « Hoc autem tabernaculum, conopeo decenter opertum, atque *ab omni alia re vacuum* [1], in altari majori vel in alio... sit collocatum... » (Rituel rom., tit. IV, c. I, n. 6). — « Tabernaculum sit affabre exstructum, undequaque solide clausum, decenter ornatum ad normam legum liturgicarum, *ab omni alia re vacuum...* » (*Codex*, can. 1269, § 2).

On le voit : sur ce point, la loi est formelle. Il est d'ailleurs aisé d'en découvrir le fondement. Ce dernier n'est autre que la foi en la présence réelle de notre adorable Sauveur sous les espèces sacramentelles ; foi qui doit se traduire par un profond et constant respect de cette divine présence [2]. Aussi, — d'après Mgr Durieux [3], — « il y aurait faute plus ou moins grave à conserver dans le tabernacle d'autres objets, comme huiles saintes, reliques, ciboires purifiés [4], etc. »

Si donc la lunule contenant la sainte Hostie à exposer dans l'ostensoir est, à l'avant et à l'arrière, munie de disques de verre, — et il en est communément ainsi en France, — la custode spéciale dans laquelle elle se trouvait avant le moment de l'exposition, et qui n'a jamais à être purifiée [5], ne pourrait, une fois vide, être remise, ne fût-ce que pour un court instant, dans le tabernacle.

Ad II. — A) Par *messe conventuelle*, — au sens canonico-liturgique de l'expression [6], — il faut entendre exclusivement la messe principale, solennelle ou non [7], qui, tous les jours, dans les églises

[2] I. e. les fonctions liturgiques décrites dans le *Memoriale rituum*, et autres semblables.

[3] Pour les fonctions funèbres, le conopée serait de couleur violette (S. R. C., *decr. cit.*, et 1er déc. 1882, n. 3562).

[4] Saint-Brieuc.

[5] Ce qui est dit ici s'applique de même, toute proportion gardée, au temps de l'Avent.

[6] Voir *Ami* 1933, p. 366, I.

[1] La même prescription se lit dans toutes les éditions du Rituel romain, y compris la première (cf. Baruffaldi, *Ad Rituale Romanum commentaria*, tit. XXIII, § VI).

[2] « Religio plane suadet », dit brièvement Gasparri (*Tract. canonicus de Ssma Eucharistia*, 1897, t. II, p. 265, n. 996).

[3] *L'Eucharistie. Memento canonique et pratique*, 1925, p. 302, note 2.

[4] Il en est de même du plateau de communion, puisque, — suivant l'Instruction de la S. C. des Sacrements du 26 mars 1929, n. 7, — il doit être purifié *aussitôt* après chaque distribution de la sainte Eucharistie (cf. *Ami* 1933, p. 80, col. 2).

[5] De vrai, la surface intérieure de cette custode n'est jamais en contact immédiat avec les espèces eucharistiques.

[6] I. e. au sens qu'a invariablement cette expression : *a*) dans le *Codex* (v. g. can. 413, § 2 et 3 ; 417 ; 419, § 2 ; 610, § 2 ; 821, § 2) ; — *b*) dans les rubriques du Missel (v. g. Rubr. gén., tit. IV, n. 3 ; tit. V, n. 2 ; tit. XV, n. 2-4 ; Nouv. rubr., tit. I ; tit. II, n. 11 ; tit. III, n. 2 et 3 ; tit. IV, n. 1 et 3 ; tit. V, n. 1 et 4) ; — *c*) dans les décrets de la S. R. C., n. 3960 ; n. 4053, ad 3 ; n. 4067, ad 1 et 2 ; etc.

[7] Régulièrement et sauf indult, la messe conventuelle *célébrée au chœur* doit être chantée (cf. *Codex*, can. 413, § 2).

où la psalmodie chorale de l'office divin [8] est d'obligation [9], doit être célébrée en connexion étroite et nécessaire avec ladite psalmodie, et donc immédiatement après l'heure canoniale et de la manière qui est déterminée par les rubriques du Missel et par les décrets de la S. C. des Rites [10].

Il suit de là que, si les religieuses dont notre consultant est l'aumônier ne sont astreintes ni de droit commun, ni en vertu de leurs propres constitutions, dûment approuvées, à l'obligation de la psalmodie chorale, telle qu'elle vient d'être précisée [1], la messe de communauté célébrée chaque jour dans la chapelle principale de chacune de leurs maisons n'a en réalité ni le caractère — ni, par conséquent, les prérogatives et les exigences — d'une messe *conventuelle* proprement dite [2].

B) En ce qui concerne la célébration de la solennité extérieure de certaines fêtes, deux choses surtout sont à remarquer ici :

1° Dans les chapelles *semi-publiques* [3], il n'est aucune solennité extérieure, — pas même celles qui, par ordre du cardinal Caprara, sont et demeurent transférées, pour la France, au dimanche suivant, — dont la solennité soit obligatoire. Celle-ci y est purement facultative (cf. S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3754, VII, et 27 mai 1911, n. 4269, ad 9). Encore ne peut-elle y avoir lieu que, bien entendu, en l'absence de tout empêchement liturgique et en conformité des rubriques et des décrets.

2° Quand on est autorisé par le Saint-Siège à faire, hors du jour normal d'incidence de quelque fête, la solennité extérieure de cette dernière, et cela en en célébrant une messe *solennelle* ou, tout au moins *chantée*, on ne peut, — à moins d'un indult particulier et très explicite [4], — se contenter de dire alors une messe *basse* de la solennité extérieure ainsi déplacée (S. R. C., 6 sept. 1890, n. 3735, ad 1).

Q. — 1° Est-il exact qu'il soit défendu actuellement de chanter en musique le *Credo* de la messe, et cela alors même que le reste de l'ordinaire de celle-ci serait chanté ainsi ? — Dans l'affirmative, l'*Ami* pourrait-il me fournir quelques précisions au sujet de cette défense ?

2° Est-il exact qu'à la messe de *Requiem* il soit défendu de chanter, après le verset *Benedictus, etc.*, qui doit suivre immédiatement l'élévation, le motet : *Jesu, Salvator mundi, etc.*, avec le *Miseremini mei, etc. ?* — Dans l'affirmative, ne pourrait-on pas, du moins, remplacer le chant de ce motet par celui de la strophe : *O salutaris Hostia sacra,... parce defunctis ?*

R. — Ad I. A) De droit commun, il n'existe, que nous sachions, aucune loi prohibant le chant polyphonique du *Credo* de la messe [1].

Bien plus, étant donné qu'au contraire la S. C. des Rites a pris soin de tracer les règles à suivre, le cas échéant, dans la COMPOSITION MUSICALE du *Credo*, on est en droit d'inférer de là qu'en principe elle regarde une telle composition comme licite, à l'égal v. g. de celle du *Gloria in excelsis*.

De vrai, dans une circulaire que le secrétariat de cette même S. C. adressa le 24 septembre 1884 à tous les évêques d'Italie [2], on lisait (art. 7) : « Il est défendu de partager en plusieurs morceaux entièrement détachés les uns des autres, au détriment de l'unité de l'ensemble, les versets du texte sacré dans le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, etc. » — Et un peu plus loin (art. 14) : « Que le *Gloria* ne soit pas scindé en divers morceaux, avec solos de genre dramatique. Que, de même, le *Credo* soit composé tout d'une pièce... »

D'autre part, dans l'instruction officielle annexée par la S. C. des Rites au *Motu proprio* du Pape Pie X « Inter pastoralis officii », du 22 novembre 1903 (S. R. C., n. 4121), il est dit, au § IV, n. 11, *a :* « *Kyrie, Gloria, Credo*, etc. in missa unitatem præseferant sui cujusque textus propriam. Non itaque licet ea partibus separatis componere, quasi unaquæque pars musicum opus absolutum efficiat, quod a reliquis secerni possit in eorumve locum substitui [3]. »

Les passages précités suffisent, croyons-nous, à montrer que la S. C. des Rites est loin d'improuver *a priori* tout essai de composition musicale du *Credo*.

B) Toutefois, ce qui n'est pas défendu de droit commun, pourrait l'être de droit particulier. Si donc, dans quelque diocèse, il y avait un règlement spécial sanctionné par l'Ordinaire du lieu, et prescrivant de ne chanter jamais le *Credo* qu'en plain-chant, on devrait l'observer à la lettre.

Du reste, même en l'absence de toute prescription de ce genre, là où c'est la coutume de chanter toujours le *Credo* en chant grégorien, il est plutôt à conseiller de ne rien innover à cet égard [4], mais de s'appliquer à amener les fidèles à s'unir au chœur pour le chant de la profession de foi catholique.

Ad II. — Une fois chanté, après l'élévation [5], le verset *Benedictus qui venit, etc.*, il est permis de chanter un motet latin [6], mais à la condition que le texte en concerne le Saint-Sacrement. « ... Quod si peracta ultima elevatione, quam juxta rubricas statim *Benedictus* subsequi debet, ad orationem dominicam usque, aliquid modulari libeat, S. R. C. id permittit, dummodo... quod concinitur ad Sacra-

[8] I. e. des heures canoniales, telles qu'elles sont imposées aux clercs dans les ordres majeurs, mais non simplement du petit office de la Sainte Vierge.

[9] V. g. dans les églises capitulaires et dans celles des réguliers astreints au chœur.

[10] Cf. *Ami* 1923, p. 527, col. 1, note 2 ; 1927, p. 94, col. 2, ad II ; 1929, p. 556, col. 2 ; 1930, p. 576, col. 1.

[1] C'est là, dans le cas, le point capital à vérifier.

[2] Cf. *Ami*, loc. cit.

[3] V. g. dans la *chapelle principale* d'un séminaire, d'une maison religieuse, d'un hôpital, d'un collège, etc.

[4] Il est des diocèses où, de fait, on a obtenu de Rome, en faveur des communautés religieuses, un indult de ce genre.

[1] Ce qui est expressément interdit, c'est de faire alterner avec le jeu de l'orgue le chant des versets du *Credo*, celui-ci devant toujours être *intégralement chanté* (cf. S. R. C., n. 3108, ad 15 ; *Decr. gen.*, n. 3827, II).

[2] Le texte de cette circulaire a été reproduit *in extenso* dans les *Analecta juris pontificii*, XXIVe série (1885), col. 370-374. Les passages que nous en citons ont été traduits de l'italien.

[3] Voir un commentaire de ce passage dans les *Ephemerides liturgicæ* de 1904, p. 644-645.

[4] Le chant grégorien n'est-il pas le chant sacré par excellence ? (Cf. *Motu proprio* cité, § II, n. 3).

[5] Cf. S. R. C., 14 janvier 1921, n. 4364.

[6] La langue latine est rigoureusement exigée, à l'exclusion de toute autre, si la messe est solennelle ou chantée (cf. Motu proprio cité, § III, n. 7).